



La maison de retraite de Glaire
(petites sœurs des pauvres) avant 1925

Glair

Avril-Mai 2021

Flash-info n° 143 de la Commune
Imprimé par nos soins



Le mot du maire

Malgré toutes les précautions prises et le respect des consignes depuis le début de la pandémie, les enseignants ainsi qu'une employée communale, des enfants et leurs parents ont été infectés par le virus de la Covid 19. Cette situation a nécessité la fermeture immédiate de l'école communale entre les 3 et 11 mai.

C'est pourquoi, malgré les décisions prises au niveau national pour assouplir les contraintes sanitaires, en raison des risques encourus suite aux difficultés de respecter les gestes barrières durant les manifestations et activités publiques, pour cette année encore sont annulées : la fête communale, ... et en accord avec le président de l'A.S. Sommer, la traditionnelle course à pied.

Les activités du monde associatif pourront reprendre progressivement en respectant les gestes barrières dès que les services de l'Etat nous en informeront.

Bonne lecture
André GODIN

Responsable mais pas coupable



Au bout de la place de la mairie...!

Le chien qui abandonne ses déjections sous le regard attendri de ses maîtres qui oublient de les ramasser. Ce n'est pas de leur faute, il n'y avait pas de crotoirs ni de canisettes à proximité! Le propriétaire qui vide sa remorque de tonte du jardin et de débris sur le bas côté d'un chemin communal. Ce n'est pas de sa faute, la déchèterie n'accepte qu'une remorque par jour!

Ces tracasseries quotidiennes on les appelle « actes d'incivilité ». Ils sont répréhensibles, mais dans l'ordre des actes

« Responsable mais pas coupable » Quatre mots qui ont fait couler beaucoup d'encre en 1991 dans l'affaire du sang contaminé.

Ces quatre mots, chacun peut les reprendre à son compte. Le pique-niqueur qui profite des installations de détente pour satisfaire les nécessités de la vie avant de souiller lâchement l'environnement dont il vient de profiter. Certes, il est responsable, mais ce n'est pas de sa faute si la poubelle parfois trop éloignée, n'était pas vide ce week-end!

malveillants ce ne sont pas les plus graves même s'ils agacent et finissent par « **ENERVER** ». Parfois nous sommes les témoins de ces incivilités qu'il faudrait dénoncer au nom du bien vivre ensemble, mais ce n'est pas de notre faute s'il n'y a pas un képi à l'horizon.

A multiplier ces excuses nous bafouons la solidarité du vivre ensemble et laissons s'installer la méfiance puis la haine de l'autre.

REAGISSONS TOUS!

Rentrée scolaire 2021-2022

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) en petite section de maternelle peuvent prendre contact avec Madame PONCHAUT, directrice de l'école par mail (ce.0080771v@ac-reims.fr) ou par téléphone (03 24 27 31 77).



Palmares des maisons fleuries 2020

Malgré les aléas de la pandémie, Sylviane Wanwets-Winkel et les membres de la commission « Concours des maisons fleuries », ont maintenu l'animation en 2020.

L'attribution des prix s'est déroulée dans des conditions acceptables, mais les lauréats n'ont pas été réunis comme de coutume. Ce sont les membres de la commission qui ont fait du porte à porte pour remettre leur prix aux heureux gagnants. Voir liste ci-dessous.



1er prix

Mme et M; DROUHOT

2ème prix

Mme et M MORGenthaler
Mme et M Duruisseau

3ème prix

Mme et M Champagne
Mme et M Ferron Emmanue
Mme et M Anciaux
Mme et M Karmussik

4ème prix:

Mme et MPeyre
Mme et M Kinet
Mme et M Lainé
Mme et M Alexandre
Mme Ollignon; M Casciano



5eme prix:

Mme et m Paulet
Mme et M Rousseau
Mme Menoux
Mme et M Buffet
Mme et M Gilbert
Mme Verenne M Bernard
Mme et M Maire
Mme et M Merci
Mme Delogne
Mme Perron Isabelle
Encouragements:
Mme Cunin M Imbert



Mention spéciale:

Mme et M WanWets Winkel
Mme et M Kowalczyk
Mme et M Fortier
Mme et M Cotrelle
Mme et M Closse

Mme Goffette (1er prix 2019)



Travaux sur la RD 29 entre Glaire et la voie des Brebis



La rénovation de la route départementale RD 29 entre Glaire et Iges, demandée par la commune depuis plusieurs années, a été prise en considération par le conseil départemental et réalisée partiellement fin avril début mai, obligeant celles et ceux qui voulaient quitter ou aller à Iges à emprunter le chemin vicinal entre Villette et Iges. Espérons que le conseil départemental achèvera rapidement les travaux sur cette portion de route, sans oublier la traversée du quartier « La Tour »



Le ministère des solidarités et de la santé vous informe

Isolement, tests, vaccins, contact à risque...

Mes Conseils Covid répond à vos questions pour savoir quoi faire dans une situation liée à la Covid. Consultez nos pages thématiques sur le site: www.MesConseilsCovid.sante.gouv.fr

Lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

Bilan annuel régional 2020



www.grand-est.ars.sante.fr

Les agences régionales de santé sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations. Elles sont également en charge des mesures de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les personnes atteintes de maladies transmises par les moustiques (dengue, chikungunya, zika...).

Avec la publication de nouveaux textes réglementaires en 2019, l'ARS Grand Est est chargée depuis début 2020 de définir les mesures de surveillance épidémiologique, entomologique et de lutte anti-vectorielle en région.

Ce bilan est celui de la première année de surveillance en Grand Est.

Les opérateurs intervenants en Grand Est

5

C'est le nombre d'opérateurs missionnés par l'ARS en 2020 pour la surveillance du moustique tigre dans les 10 départements du Grand Est :

1. Ardennes (08) et Marne (51) : [le LDAR \(Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches\)](#)
2. Aube (10) : [le SDDEA \(Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et démoustication\)](#) en groupement avec la [FREDON](#)
3. Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57) et Vosges (88) : [ALTOPICTUS](#)
4. Bas-Rhin (67) : [le Syndicat de lutte contre les moustiques](#)
5. Haut-Rhin (68) : [la Brigade Verte](#)

Les dispositifs de surveillance

305

C'est le nombre de dispositifs constituant le réseau de pièges pondoirs mis en place dans le cadre de la surveillance organisée par l'ARS sur tout le territoire régional.

Ils sont installés dans les sites sensibles et les sites à risque d'importation.



En 2020 on comptait 20 communes colonisées par le moustique tigre dans la région Grand Est, toutes en Alsace.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante, installé en France depuis 2004. Au 1^{er} mai 2020, il est implanté dans 58 départements. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme [la dengue](#), [le chikungunya](#) et [Zika](#). Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ? Pour plus d'informations, Rendez-vous sur le site:

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

20 et 27 juin prochains: élections



Le 17 juin 2020, le vote par procuration est devenu une modalité de vote ouverte sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre au bureau de vote.

Pour faciliter vos démarches, il est désormais plus simple d'établir une procuration pour la personne de votre choix.

Depuis le 6 avril 2021 le nouveau dispositif se déroule en 3 étapes:

1) Vous effectuez votre demande de procuration sur le site maprocuration.gouv.fr. Après s'être authentifié via France-Connect, vous indiquez une adresse e-mail, la commune ou vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place, pour quelle élection et pour quelle période vous donnez procuration. Dès votre demande validée, vous recevrez par courriel une référence à 6 caractères.

2) Avec cette référence de dossier et une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quelque soit son lieu. L'officier ou l'agent de police judiciaire habilité par le juge

saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Au regard de votre pièce d'identité il vérifie les indications portées sur l'écran et les valide, déclenchant la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.

3) Vous êtes informé par courriel dès que la mairie a validé la procuration

La personne mandatée doit remplir trois conditions:

- Jouir de ses droits électoraux
- Être inscrite dans la même commune que le mandant
- Ne pas avoir été désignée comme mandataire par une autre personne.

L'association famille rurale rajoute une corde à son arc



"L'association Familles Rurales de Glaire vous propose pour la rentrée de Septembre l'ouverture de séances de YOGA. Elles seront encadrées par un animateur formé par la Fédération nationale de HATHA YOGA à l'école régionale de METZ.

Si vous êtes intéressés(es), merci de vous faire connaître au 03 24 27 27 40. Nous pourrions ainsi vous communiquer la date d'une séance d'essai et d'information que nous organiserons en juin, dès que les mesures sanitaires liées au COVID nous le permettront."

Coronavirus oblige: Assemblée générale spéciale à F.R

L'association Famille Rurale a tenu son assemblée générale ordinaire par courrier du 22 mars au 8 avril

[Rapport Moral, Rapport d'Activité](#)

[Bilan Financier - Budget 2021](#)

[Rapport des Vérificateurs aux Comptes](#)

[Renouvellement des membres sortants du CA, Résultats Élection](#)

Voir le compte rendu sur le site de l'association: <http://frglair.kazeo.com>

Glaire en Infos sur le site communal: www.mairie-glaire.fr